

42 feuillets

Salerno-Corbin
Juge 1^{er}



Comporte une table alphabétique en fin d'année

REGISTRE

Contenant dix huit — feuillets, cotés et paraphés par nous Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de Meaux, département de Seine-et-Marne, Chevalier de l'ordre royal de la Légion d'Honneur, destiné à constater les **NAISSANCES, MARIAGES ET DÉCÈS** de la Commune de *Quilbardou* pendant le cours de l'année 1848.

A Meaux, le vingt cinq Décembre mil huit cent quarante-sept.

L'oume. Le Président
Juge plus ancien en p^och^s,
Salerno-Corbin
Juge 1^{er}

Mairie de Tribardou

N^o 1.
Act. De
Dix
Charles fermier
Nommé

Le 2^o au mil huit cent quarante-huit, Le
Primo Janvier, sept heures du soir;
Devant nous Maire de la Commune de Quilbardou,
officier public de l'Etat civil; ont comparu
les sieurs Leguin Pierre Jules, âgé de
quarante quatre ans, Oroulanger, et

Dubois Frédéric, âgé de vingt sept ans,
 Maréchal ferrant, tous deux habitons majeurs
 demeurant à Gailbardon, et proches voisins. On
 résout ci après nommé; lesquels nous ont déclaré
 que de Monsieur Charles Hainy Maréchal
 âgé de soixante huit ans, ancien Maréchal ferrant
 lui à Contreault, Canton de Cécily, sans nom,
 demeurant à Gailbardon; fils de Jean Hainy;
 et de Genevieve Leroux, tous deux décédés, et
 épouse de Marie Catherine Josephine Delisle, âgée
 de soixante trois ans, demeurant à Gailbardon;
 est décédée à Gailbardon, en son domicile,
 aujourd'hui à midi, et après nous être transporté
 auprès du Corps du Défunt, et nous être adjoint
 au Vice, nous avons dressé le présent acte,
 que les déclarants ont signé avec nous, après
 lecture faite.

Acte de
 Mariage
 de
 Louis Louis
 Vallot
 et
 Marie
 Maurice

Lean mil huit cent quarante huit, Le Dimanche
 avant Jours, et dix heures du jour, devant nous Maire
 de la Commune de Gailbardon, officier public de
 l'Etat civil, est comparu Le Sieur Dallery
 Jean Baptiste Antoine Marie, âgé de trente deux ans,
 Cultivateur, demeurant à Gailbardon; lequel nous a
 présenté une Copie du son Contrat de mariage, dressé à
 Gailbardon, aujourd'hui à sept heures du matin,
 de son légitime mariage, avec Rose Anastasie
 Fardet, âgée de vingt six ans; à laquelle
 nous il nous a déclaré donner la permission
 de Rose Julie; lesdites précédentes en

N.º 2.
 Acte de
 Naissance
 de
 Rose Julie
 Dallery.



Declaration nous ont été faite en présence
 de Jean Baptiste Jean Pierre, âgé de
 trente huit ans, Docteur, et Veruille Jean
 Thomas, âgé de quarante deux ans, Menuisier,
 tous deux Habitons majeurs demeurant à Gailbardon,
 et proches voisins du Déclarant; lesquels ont avoué
 que le père de l'enfant, étant avec nous et présent
 acte après lecture faite.

Mairie de Gailbardon
 Le Sieur Dallery
 Le Sieur Dallery

Lean mil huit cent quarante huit Le Samedi
 sept Jours, onze heures du matin; devant nous
 Maire de la Commune de Gailbardon, officier public
 de l'Etat civil; sont comparus publiquement en
 nous Le Mariage Commun, Le Sieur Pierre
 Louis Vallot, âgé de vingt six ans, Cultivateur,
 né et demeurant à Ville Neuve, Canton de Cécily,
 Seine & Marne; fils mineur de Jean Louis
 Vallot, âgé de cinquante ans, aussi Cultivateur; et de
 Marie Marguerite Margolle, âgée de soixante deux ans,
 demeurant ensemble avec Village de Cécily; lesquels parents
 en personne, nous ont déclaré consentir au dit mariage, sans post.
 Et Monsieur Louis Arbel Maurice, âgé de
 dix neuf ans et demi, sans profession, né et demeurant à
 Gailbardon avec ses père & mère; fille mineure de
 Jean Pierre Maurice, âgé de cinquante deux ans,
 Cultivateur, et de Marie Marguerite Virginie Alloué,
 âgée de quarante six ans, demeurant ensemble avec
 Gailbardon; lesquels présents en personne, nous ont
 déclaré consentir au dit mariage d'autre part.
 Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration
 du mariage projeté entre eux, et dont le

publicacion ont été faites à Ville sur Avon, le mardi
des Dimanches, le six et vingt trois Janvier dernier,
Après lequel est intervenu M. Noailles, adjoint au Maire
de la Communauté de Ville sur Avon, en date de la même période presen-
te, lequel des amours au présent acte; et à
Cailbaron, aussi Les Dimanches le six et vingt trois
Janvier dernier. Or nous opposons, au dit Mariage
de nous ayant été signifié, parant Monsieur de
Leur requête, et après avoir donné lecture
De toutes les pièces et de ceux mentionnés,
en Du Chapitre de St. Denis, Du titre Du Code civil
relatif au Mariage, avons demandé au futur époux
et à la future épouse s'ils étaient de présent pour mari et pour femme,
Chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, nous
Procédons au nom de la loi, que Le Sieur Pierre Louis Vallot
Et la Demoiselle Louise Adèle Maurice, sont unis par le Mariage.
De qui nous avons reçu en présence des futurs Mariés, Louis Etienne,
âgé de cinquante deux ans, Cultivateur, ouvrier de l'Etat national de Paris,
De Gaston Pierre Louis, âgé de trente sept ans, Cultivateur, ouvrier de
Lyon, les deux demeurant au dit Ville sur Avon, Et Etienne
Julie Augustine, âgé de trente six ans, Cultivateur demeurant à
Villiers, Contre et avancement de Meaux, Et Blaise Etienne
Alard, âgé de cinquante ans, Propriétaire demeurant à Cailbaron,
tous deux ouvrier de l'Etat national de Lorraine, et tous quatre
témoins mâles, lesquels après qu'il leur a été fait lecture de
ce présent acte, l'ont signé avec nous, Et les parties contractantes.
L. B. Maurice P. Vallot.

M. Maurice M. M. ptege
M. Mongroille
Blaise Salles
Maurice
M. Mongroille

N. 4.
muni



Acte de
Mariage

Le Sieur
Louis
Eugène

N. 5.
muni

Acte de
Mariage

Julie
Blaise
Cailbaron

Pan mil huit cent quarant huit, de
buit heures, quatre heures de jour, devant nous Maire
de la Commune de Cailbaron, officier public de
l'Etat civil, est comparu Le sieur Caron
Ambroise Auguste, âgé de trente ans, Charretier,
demeurant à Cailbaron, lequel nous a présenté son
Certificat de son mariage, avec Cailbaron, aujourdhui
à Paris, avec de Marie, de son Legitime mariage
avec Julie Dubois, âgé de trente six ans, lequel
Certificat il nous a exhibé, lequel nous avons
Vérifié, et les dites présentations et Déclarations
ont été faites en présence de Jean Dubois
Charles Nicolas, âgé de soixante six ans, Meneur, ou
vendeur de Déclaration, Et Cocheux Jules Germain,
âgé de trente deux ans, Apollon Nicos, proche voisin
de Déclarant, et tous deux témoins mâles demeurant à
Cailbaron, lesquels ont ainsi qu'il est
d'écrit, signé avec nous le présent acte après lecture
faite, à l'exception dudit sieur Dubois, témoin et
de son nomme, qui nous a déclaré ne savoir écrire
ni lire, de ce insupplé suivant la Loi.

Colhoz CARON P. de l'Etat

Pan mil huit cent quarant huit, de
cinq heures de jour, devant nous Maire de la Commune
de Cailbaron, officier public de l'Etat civil, est comparu
Le sieur Desjardins Hippolyte Inval, âgé de
vingt deux ans, Cultivateur, demeurant à Cailbaron,
lequel nous a présenté son Certificat de son mariage
fait à Cailbaron, aujourdhui à Paris, avec de Marie
de son Legitime mariage, avec Marie Apolline Clair, âgé

+ Augment.

Approuvé de seroi bon.

H. Lespiz

Goules

Beauvoisin

Notary signature

de dix neuf ans, auquel l'acte il nous a déclaré
Comme les parents de Julie Anne ;
Lesdites précédentes et Richardin, nous ont été faites
en présence des Sieurs Rancouin, Jean Pierre, âgé de
soixante trois ans, Jacques, et Goules Victor Elui,
âgé de huit quatre ans, Deques, tous deux témoins
Immoyes demeurant à Guilbardon, et par lesdits Sieurs de
Richardin ; lesquels ont ainsi que le père de l'enfant,
signé avec nous le présent acte après lecture faite.

Goules H. Lespiz

Beauvoisin

N. 6.

Acte de

Naissance

de

Nicolas

Dubois

Notary signature

Acte de

Naissance

de

Nicolas

Dubois

Notary signature

Acte de Naissance
Lequel nous est parvenu le dix sept
septième, sept heures du matin ; Peronne nous
Né de la Commune de Guilbardon, officier
public de l'Etat Civil ; suit l'exposé des faits
suivants : Soit Nicolas, âgé de cinquante ans
Maurice, A de huit Jean Frédéric, âgé de
quarante trois ans, et de Marie, tous deux
témoins majeurs demeurant à Guilbardon, le premier
grand père, et le second oncle paternel de l'enfant
et après lecture ; lesquels nous ont déclaré que le
présent enfant de Nicolas, né à Guilbardon
le vingt Octobre mil huit cent quarante sept, sans profession,
et demeurant chez son père & mère ; fils de
Nouveau Jean Nicolas, âgé de vingt sept ans,
Maurice, A de Marie, âgée de vingt trois ans
demeurant à Guilbardon, et de Marie, en même
lieu, au domicile de son père & mère, tous
à dix heures du soir ; et après nous
être transporté auprès du Corps de l'enfant,



et nous être après le dix septième nous
avons reçu le présent acte que
Les Richardin ont signé avec nous
après lecture faite, et l'acceptation des
Sieurs Maurice Jean Frédéric témoin ci dessus nommé,
qui nous a déclaré ne savoir écrire ni signer, de
la sottise de l'enfant.

Notary signature

Acte de Naissance
Lequel nous est parvenu le dix sept
septième, sept heures du soir ; Peronne nous
Né de la Commune de Guilbardon, officier public de l'Etat Civil ;
suit l'exposé des faits suivants : Soit Nicolas, âgé de
quarante trois ans, et de Marie, tous deux
témoins majeurs demeurant à Guilbardon, le premier
grand père, et le second oncle paternel de l'enfant
et après lecture ; lesquels nous ont déclaré que le
présent enfant de Nicolas, né à Guilbardon
le vingt Octobre mil huit cent quarante sept, sans profession,
et demeurant chez son père & mère ; fils de
Nouveau Jean Nicolas, âgé de vingt sept ans,
Maurice, A de Marie, âgée de vingt trois ans
demeurant à Guilbardon, et de Marie, en même
lieu, au domicile de son père & mère, tous
à dix heures du soir ; et après nous
être transporté auprès du Corps de l'enfant,

Notary signature

N^o. 8.
Acte De
Dées
De
Julie
Bischoff
Breton

L'An mil huit cent quarante huit, le Deux Mars
Cinq heures de la soir; devant nous Maire de la Commune de
Cailbaron, officie public de l'Etat civil, sont comparez
les sieurs Germain Adolphe Cantier, age de quarante
neuf ans, Nourouin, et Vernille Jean Pierre, age
de trente huit ans, Dactilo, tous deux tenus majeur
demourant a Cailbaron, lesquels nous ont declarez avoir tenu
de sieur Breton Julie Bischoff, nee a Colonne (Saint)
de Dix huit avril, un mil huit cent vingt six, Chapechien,
demourant a Les Per Villiers, de ce theme Canton,
filz de Collye Francois Breton, et de Arnelique
Marquise de Boy, Decede a Cailbaron, aujour d'hui
a onze heures de la Naitz; et apres nous en est comparez
apres Du Corps Du Defunt, et nous en est apres Du
Coté, nous avons dressé de present acte, que les
Declairants ont signé avec nous, apres lecture faite.

Gauthier

Delegue

N^o. 9.
Acte De
Dées
De
Marie
Catherine
Berhaut,
De
Boussault

L'An mil huit cent quarante huit, le Dix Mars
Cinq heures de la soir; devant nous Maire de la Commune de
Cailbaron, officie public de l'Etat civil; sont comparez
les sieurs Louis Bischoff Boussault, age de cinquante un ans
Cailbaron; et Jean Louis Alexandre Mandat, age de
vingt huit ans, Dactilo, tous deux tenus majeurs
demourant a Cailbaron, le premier filz, et de second
petit filz de coté maternel de la Defunte ci apres nommee;
lesquels nous ont declarez que la nommee Marie Catherine
Berhaut, age de quatre vingt un ans, pensionnaire chez ses
enfants, nee a Neullyon, (Seine & Marne) demourant a
Cailbaron, fille de Jean Berhaut, et de Genevieve
Chapechien, tous deux Decedez avant Neullyon,



N^o. 10.
Acte De
Dées
De
Marie
Genevieve
Chapechien,
De
Dées

33
Et Dame De Françoise Demourant, Decede
a Cailbaron, le quinze decembre mil huit cent
vingt cinq; est aussi Decede avant Cailbaron,
l'impresario de deux heures de la Naitz, au
Domicile de sa fille; et apres nous en est comparez
apres Du Corps Du Defunt, et nous en est apres
Du Coté, nous avons dressé de present acte, que les
Declairants ont signé avec nous, apres lecture faite.

Delegue
Delegue

L'An mil huit cent quarante huit, le
deux Mars huit heures de la Naitz; devant nous
Maire de la Commune de Cailbaron; officie public
de l'Etat civil; sont comparez les sieurs
Vernille Jean Pierre, age de vingt huit ans
Dactilo, et Vernille Auguste Ferdinand,
age de vingt quatre ans, garçon Dactilo, tous deux
tenus majeurs demourant a Cailbaron, et
fils de la Defunte ci apres nommee; lesquels
nous ont declarez que la nommee Marie
Genevieve Chapechien, age de soixante trois ans,
pensionnaire chez ses enfants, nee a Goussier (Chapelle),
Seine & Marne) demourant a Cailbaron; fille de
Luceur Chapechien, et de Marie Genevieve Deglans,
tous deux Decedez avant Goussier (Chapelle), en
Deux de Jean Pierre Vernille, Decede
a Brez, de ce theme Canton, Le Deux Avril
mil huit cent trente cinq; est aussi Decede
avant Cailbaron, hier, a onze heures

En Matin, au domicile de sa fille, et après nous
 être transporté auprès du Corps de La Justice, et
 nous être allé au Dîner, nous avons dressé le
 présent acte, que les Déclarans ont signé avec nous
 après lecture faite, à l'exception dudit Sieur
 Vincent, Auguste de Saint, lequel, ci-dessus
 nommé, qui nous a déclaré en faveur de ses sœurs, de
 ce interpellé suivant de loi.

J. D. de la Roche
Notaire

N^o. 11.

Acte De
 Naissance

Stabilité
 Alliance
 Cochois.

L'An mil huit cent quarante huit, le vingt quatre
 Mars, nous nous sommes réunis, devant nous Maire de
 La Commune de Villardoux, Officier public de l'Etat
 civil, en Compagnie de Sieur Cochois Jules Germain, âgé
 de trente trois ans, Marié Mary, demeurant à Villardoux,
 lequel nous a présenté une enfant de sexe féminin, née à
 Villardoux hier à sept heures du soir, de Sieur Auguste de Saint,
 avec Augustine Poulpeau âgée de vingt deux ans, à laquelle
 enfant il nous a déclaré pour ses pères et Mère
 Auguste de Saint, et cette présentation et déclaration nous ont été
 faite au présence des deux Sieurs Cochois Charles Auguste, âgé de
 vingt huit ans, Capitaine, père du Déclarant, et Victor
 Olier, âgé de cinquante un ans, Citoyen, proches voisins,
 après lecture des deux témoins majeurs demeurant à Villardoux,
 lesquels ont ainsi que de voir de l'enfant, signé avec nous
 le présent acte après lecture faite.

Cochois *Cochois* *de la Roche*
J. D. de la Roche

N^o. 12.



Acte De
 Naissance

Pieter
 Dubois.

L'An mil huit cent quarante huit, le vingt sept Avril, nous nous sommes réunis, devant nous Maire de La
 Commune de Villardoux, Officier public de l'Etat civil, en Compagnie de Sieur
 Dubois Pieter Victor, âgé de vingt huit ans
 Marié Mary, demeurant à Villardoux; lequel nous
 a présenté une enfant de sexe masculin, né à
 Villardoux hier à sept heures du soir, de Son
 légitime Mariage avec Heloise Victoire Druex, âgée
 de vingt huit ans; lequel enfant il nous a déclaré
 pour son père et Mère Pieter Victor; et cette présentation
 et déclaration nous ont été faite en présence de
 Sieur Jean Marie Obigibite L'Esprit, âgé de
 trente deux ans, Capitaine, et Sieur Pierre
 Vale, âgé de quarante quatre ans, D'ailleurs
 tous deux demeurant à Villardoux, et proches voisins
 après lecture des deux témoins majeurs; lesquels ont ainsi
 que de voir de l'enfant signé avec nous le présent acte
 après lecture faite.

P. de la Roche *P. de la Roche*
J. D. de la Roche

N^o. 13.

Acte De
 Naissance

de
 Denise
 Malinque

J. D. de la Roche
Bouvier.

L'An mil huit cent quarante huit, le dix
 Mai de l'année de l'ère républicaine devant nous Maire de La
 Commune de Villardoux, Officier public de l'Etat civil;
 en Compagnie des Sieurs Gastien Jean Louis,
 âgé de trente six ans, Charbonnier, et Sieur Jean Baptiste
 âgé de cinquante un ans, Citoyen, tous deux
 témoins majeurs demeurant à Villardoux, et
 proches voisins de la Défunte, et après nous en
 avoir été ainsi que de l'enfant, et de la nommée Denise
 Malinque, âgée de vingt trois ans, née à
 Chanteloup, Commune de St. Julien, Canton de Laguy,
 Sieur de Marie, demeurant à Villardoux;

veuve pour Mari et pour femme. chacun Deux
 ayant regardé séparément et affirmativement,
 sous Déclaration au nom de la Loi, que Le
 Sieur Louis Prosper Boyer, et La Demoiselle
 Françoise Angélique Bouchet, sont unis par Mariage.
 De quoi J'ay veu dressé acte en présence
 Des Dignes Pierre Denis Boyer, âgé de
 Vingt-sept ans, Naumurois demourant à Cabanis,
 fils de Lépoux, de Vincent Elie Préquier, âgé
 de trente six ans, Naumurois, Jean fils de Lépoux,
 de Jacques François Nénot, âgé de trente cinq ans,
 Contournois au Canal de Lorient, de François
 Alexandre Naudescal, âgé de vingt huit ans, Architecte,
 tous deux Curés des de Germois, de côté maternel
 Des Lépoux, et tous trois demourant audit Collardou,
 et tous quatre témoins majeurs, desquels après
 qu'il leur a été fait lecture du présent acte, l'ont
 signé avec nous, et des parties contractantes, excepté
 Lépoux, de père et la mère de Lépoux, et la mère de
 Lépoux, qui nous ont déclaré ne savoir écrire ni signer
 de le suppléer suivant la Loi.

Et de Boucher
 Jean, avec son chef
 Denis Boyer
 Préquier
 Naudescal
 François

N. 16.



Acte de
Mariage

Pierre Marcelline
 Marie
 Marin

L'An mil huit cent quarant-huit,
 le trois Vingt-sept heures du Matin; devant nous
 Maire de la Communauté de Collardou, officier
 public de L'Eglise Civil; Est Comparu de lieu
 Marin Jean Baptiste Marin, âgé de quarante quatre
 ans, Natus à Paris demourant à Collardou, lequel nous
 a présenté une Dispense de son témoins au
 Collardou, fils de cinq heures du jour, de son registre
 Mariage avec Marie Marie Paillard, âgé de trente
 cinq ans, de Lorient, lequel il nous a déclaré de son
 Les témoins de Pierre Marcelline, Actrice; de Peter
 présentement et déclarer nous ont été faits en présence
 Des Dignes Christophe Champetier, âgé de trente cinq ans,
 sieur de Ang, Jean fils de Préquier, et François Alexandre
 Naudescal, âgé de vingt huit ans, Architecte, Commis germain
 de côté maternel de Déclarant, tous deux témoins majeurs
 demourant à Collardou; lesquels ont ainsi que de père
 de l'infant signé avec nous, et après acte après lecture
 fait.

Naudescal
 J. B. J. Marin et Charpentier
 Préquier

N. 17.

Acte de
Divorcé

Jean Baptiste
 Noëlle

L'An mil huit cent quarant-huit, le onze Juin
 sept heures du Matin; devant nous Maire de la
 Communauté de Collardou, officier public de L'Eglise Civil;
 Nous Comparu de lieu de Lorient, de son registre
 de vingt huit ans, Baptiste, et Françoise de Lorient
 Naudescal, âgé de vingt huit ans et Pierre Marcelline, tous
 deux témoins majeurs demourant à Collardou, et par leur
 Déclarer de leur Divorcé de l'infant et après lecture
 lesquels nous ont déclaré avoir tenu, de cinq heures du Matin.

Le nommé Nott Jean Baptiste, âgé de vingt six ans,
né et demeurant à Nageuil, Cantons et Arrondissement
de Nièvre, fils de Louis Nott, et de
Marie Victoire Cholot, demeurant au dit Nageuil,
en épouse de Marie Josine Desrosiers Nott, qui lui
est née; et de son conjoint, proche le domicile
dudit Nott, à Nageuil, tenu, ci dessus nommé; et
après une et de mariage, après son corps de Nott,
en une et de mariage, sous son chef. Le
présent acte, qui les déclarés ont signé avec nous
après lecture faite.

Mary

Mary

Mary

Mary

Mary

Mary

N. B.
Acte de
Mariage
Christian
Paul Henri
Baillou,
et
Marie
Bonorine
Bupière.

Le dit Nott Jean Baptiste, âgé de vingt six ans,
né et demeurant à Nageuil, Cantons et Arrondissement
de Nièvre, fils de Louis Nott, et de
Marie Victoire Cholot, demeurant au dit Nageuil,
en épouse de Marie Josine Desrosiers Nott, qui lui
est née; et de son conjoint, proche le domicile
dudit Nott, à Nageuil, tenu, ci dessus nommé; et
après une et de mariage, après son corps de Nott,
en une et de mariage, sous son chef. Le
présent acte, qui les déclarés ont signé avec nous
après lecture faite.



Tribunal de Nièvre

Et Marie Bonorine Bupière,
âgée de vingt ans, née et demeurant à
Châtillon sur Loire, fille mineure de
François Bupière, Cultivateur, en de
Clair, Propriétaire Bourgeois, demeurant
ensemble au dit Châtillon, lesquels
présents en personne nous ont déclaré consentir
au dit mariage, de la sorte et
à la célébration du dit mariage, et de procéder
en l'un des publications, soit fait
à Paris; à Paris, Marie Bonorine Bupière
à mariage, les dimanches vingt huit mai
à l'heure de midi, à Paris, et tant qu'il
par le dit Nott, Marie Bonorine Bupière Arrondissement
en l'un des lieux, soit fait, soit
à Paris, lequel sera annexé au présent acte;
en l'un des lieux, les dimanches vingt huit
à Paris, soit fait, soit fait, soit fait, soit fait,
de Paris, à Paris, et tant qu'il
Celle Marie de la Commune de Châtillon, en
l'un des lieux, soit fait, soit fait, soit fait, soit fait,
lequel sera annexé au présent acte; en
l'un des lieux, à Châtillon sur Loire, les dimanches
quatorze et vingt huit mai, soit fait, soit fait,
à l'heure de midi. Aucune opposition
au dit mariage ne nous ayant été faite,
faisons Ordonner à la requête, après
avoir donné lecture de l'un des lieux,
ci dessus mentionnés, en son Chapelle
de la dite Ville de Nièvre, intitulé
du mariage, après l'annonce au futur
époux, et à la future épouse, et de

Présent de preside pour Mari et pour femme,
 Chacun Plez ayant répondu séparément
 et affirmativement, nous Becheux au nom
 de Le Loi, qui de Sieur Christian Paul
 Henri Baillet, et de demoiselle Marie
 Bourcine Dufrier, sont ainsi pres
 de Mariage. De quoi nous pres acte
 en presence des sieurs Pierre Victor Baillet,
 age de vingt sept ans, Procureur demourant a
 Paris, sous le nom de M^r G^r, de Charles Guison
 Baillet, age de vingt six ans, Cultivateur
 demourant a Villiers, sous deux pres de
 Noyon, de Bourbonnais Jean Pierre, age de
 vingt sept ans, Charretier, ouvrier de coté
 materiel de la spon, de Sieur Pierre Suler,
 age de quarante cinq ans, Marchand de Boulanger,
 Cousin issu de germain de coté materiel de la spon,
 sous deux demourant a Villardouin, et sous quatre
 autres marieurs, lesquels apres qu'il leur a été
 fait lecture du present acte, l'ont signé avec
 nous, et les parties contractantes,

Et de preside
 Baillet ~~ou~~ Corambell ~~ou~~ ~~ou~~
 Bupiere bonhomme seryin
 J^r de spon P^r V Baillet
 Baillet
 P^r de spon

N^o. 19.

Acte de
 Naissance
 de
 Juliette
 Amelia
 Gauthier.

Par mil huit cent quarant
 huit, Le sept Avin Cinq heures du soir,
 devant nous agéme au Maire de la Commune
 de Villardouin, spécialement délégué à cet effet,
 officier de l'état civil, est Comparu de sieur
 Gauthier Alphonse Rénier, age de vingt quatre ans,
 Jardinier demourant à Coisy, Canton de Lagry,
 Seine & Marne, lequel nous a présenté une
 enfant du sexe féminin, née à Villardouin,
 aujourd'hui à quatre heures du soir, de son legitime
 Mariage avec Juliette Leopoldine Blucier Coustantin,
 age de vingt quatre ans, à laquelle enfant il
 nous a déclaré donner les prénoms de Juliette,
 Amelia; Lesdites présentations et Déclarations nous
 ont été faites en presence des sieurs Gauthier
 Alphonse Germain Polyacre, age de cinquante ans
 Marchand, père du déclarant, et Dubois
 Charles Hippolyte, age de vingt neuf ans
 Marchand Epicerie, proche voisin du déclarant,
 tous deux légitimes marieurs demourant à Villardouin,
 lesquels ont ainsi que le père de l'enfant signé
 avec nous le present acte apres lecture faite.

Gauthier G Gauthier Dubois
 Siffleur

N^o. 20.

Acte de
 Naissance
 de
 Marie
 Virginie
 Kolly.

Par mil huit cent quarant huit, Le Douze
 Avin quatre heures du soir, devant nous agéme au
 Maire de la Commune de Villardouin, spécialement
 délégué à cet effet, officier de l'état civil, est
 Comparu de sieur Kolly Nicola Victor, age de
 vingt deux ans, Charretier, demourant à Villardouin,
 lequel nous a présenté une enfant du sexe
 féminin, née à Villardouin aujourd'hui à six
 heures du matin de son legitime Mariage
 avec Virginie Desnoille Dubois, age de

vingt quatre ans, à laquelle enfant il nous a déclaré
 Devenir les parents D^{ns} Marie Virginie,
 Lesdites présentations et Déclaration, nous ont été faites
 en présence Des Sieurs Dubois Charles Hippolyte,
 âgé de vingt deux ans, Marchand Epicer,
 et Clément Achardois Auguste, âgé de trois vingt
 ans, Charcutier, tous deux voisins Du Cité Mithracal
 Du Déclarant, et plusieurs majeurs demeurant à Orléans
 desquels ont été signés avec nous le présent acte après
 lecture faite, à L'exception Du jour de l'enfant qui
 nous a déclaré ne savoir écrire ni signer de ce
 interelli devant la loi. /s/

Caron Bastien

N^o 21.
 Acte De
 Naissance
 Marie Anne
 Brocard. /s/

L'an mil huit cent quarante huit, Le Vingt Neuf
 Jour du Mois de Mars; Parant nous Maire De la
 Commune De Orléans, officier De L'Etat civil; est
 Comparu Le sieur Brocard Laurent, âgé de quarant un
 ans Charcutier demeurant à Orléans; lequel nous
 a présenté une Copie Du acte de mariage n^o 1
 de Orléans, hier de sept heures Du soir, De son
 légitime Mariage avec Marie Nos Debrauville,
 âgée de trente deux ans, à laquelle enfant il nous
 a déclaré Devenir les parents De Marie Anne;
 Lesdites présentations et Déclaration nous ont été faites
 en présence Des sieurs François Alexandre Madecal,
 âgé de vingt deux ans, Justicier, et Demourant
 Michel Landre, âgé de cinquante un ans,
 Jardinier, tous deux témoins Majeurs demeurant à
 Orléans, et proches voisins Du Déclarant;
 desquels ont été signés avec nous le présent acte après lecture faite, à
 L'exception Du Déclarant qui nous a déclaré ne savoir écrire ni signer
 de ce interelli devant la loi.

Madecal Brocard Bastien

N^o 22.
 Acte De
 Naissance
 Marguerite
 Anne Marie
 Sambelle Roman

L'an mil huit cent quarante huit, Le
 Cinq Septembre neuf heures Du Matin; Parant
 nous Maire De la Commune De Orléans,
 officier De L'Etat civil; est Comparu Monsieur
 Sambelle Bernard Jean Demourant, âgé de trente quatre ans,
 Répétiteur demourant à Paris Rue Cambray, N^o deux;
 lequel nous a présenté une Copie Du acte de mariage
 n^o 1 de Orléans, hier de trois heures et demie Du Matin,
 De son légitime Mariage avec Dame Auguste Deliquin
 Marie, âgée de dix sept ans, à laquelle enfant
 il nous a déclaré Devenir les parents De Marguerite
 Anne Marie; Lesdites présentations et Déclaration,
 nous ont été faites en présence De Monsieur
 Deliquin Adolphe, âgé de cinquante six ans,
 Répétiteur demourant à Paris Rue Des Capucines N^o neuf,
 et son père Du Déclarant, et plusieurs témoins A Dieu
 plaise à Paris Rue De Broglie, N^o quatre,
 entre lesquels D^{ns} Brocard Laurent, desquels ont été
 signés avec nous le présent acte après lecture faite.

+ et trois Doyennes
 Majeures
 Apparus à l'exception
 du jour de l'enfant
 de l'heure de
 l'acte de mariage
 de l'heure de l'acte
 de l'heure de l'acte

afonds l'enfant de l'heure de l'acte de l'heure de l'acte

N^o 23.
 Acte De Naissance
 Anne
 Bastien

L'an mil huit cent quarante huit, Le
 Douze septembre sept heures Du Matin; Parant
 nous Maire De la Commune De Orléans, officier
 De L'Etat civil; est Comparu Le sieur Bastien
 Charles Victor, âgé de vingt sept ans, Marchand
 Epicer demourant à Orléans, lequel nous

à présent une Copie de deux Minutes, l'une à Collardou, l'autre à neuf autres de Noyon, de son légitime Mariage, avec Charles Marie Victoria, âgé de vingt trois ans, à laquelle Copie il nous a déclaré l'absence de l'homme de Noyon; l'autre présentation est l'élévation pour tout les faits en présence des Sieurs Doyen Pierre Victor, âgé de cinquante un ans, Notaire, et de la Déclaration, et Charles Jean Bachelier Vincent, âgé de cinquante un ans, et Marceau Epinois, leur Père Puix Déclarant, tous deux témoins majeurs demeurant à Collardou, lesquels ont ainsi que le Père de Lempart, signé avec nous le présent acte après Lecture fait.

Pte. Charles-C. D. Dupuis
Notaire

N.º 24
Acte de
Mariage
de
Yapaille
français
Dorothéumy,
et
Dorothéumy
veine
Françoise

Pan mil huit cent quarante huit, Le Mercredi deux Octobre, huit heures du soir, devant nous Maire de la Commune de Collardou, officier public de l'état civil et substitué Compensé publiquement et sans de Maison Commune, Le Sieur Yapaille François Dorothéumy, âgé de vingt neuf ans, Charité, et de L'Espérance, Canton de Logy, Seigneurs de Noyon, demeurant à Collardou, Canton de Logy, Arrondissement de Noyon; fils majeur de Demoiselle Yapaille Lucien Dorothéumy, et de Marie Marguerite Felicité tous deux décédés au dit L'Espérance en France mil huit cent trente deux, le premier de ses Aïeux, et le deuxième de sa femme Marie, comme il est constaté par les actes de leur décès faits par M. de Noyon de la Commune de L'Espérance au dit de son Octobre Courant de même part.

Et Monsieur Nicolas François, âgé de vingt un ans et demi, Domestique, né à Chambry, Canton

de Arrondissement de Noyon, demeurant à Collardou, avec son Père, fils majeur de Monsieur Nicolas François, Charité demeurant à Collardou, et de Madame Marguerite Alphonse de Noyon, née de Collardou le vingt un de ce mois mil huit cent quarante deux; Le dit Monsieur Nicolas François, présent en personne nous a déclaré connaître Marie Victoria, l'autre part. Lesdites époux nous ont déclaré sous la foi de serment, qu'ils ignorent le lieu du décès de celui de leurs Aïeux nommé Pierre Yapaille, le qui nous a également été attesté par les quatre témoins ci après nommés qui nous ont affirmé aux mêmes que quoiqu'ils connaissent l'époux, ils ignorent le lieu du décès de son aïeux et leur Aïeux de Noyon.

Quels nous ont permis de procéder à la célébration de mariage projeté entre eux, et dont les publications ont été faites tant en la Mairie de Collardou, qu'en celle de Collardou, d'après les Diocèses de ce jour, le huit Octobre Courant, à l'heure de midi, en deux Exemplaires, l'un de la Mairie de Collardou, et l'autre de la Mairie de Collardou, et ainsi au présent acte.

Aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée pendant dix jours requis, après avoir donné lecture de toutes les pièces et des souscriptions, et de l'Extrait de la loi de la Commune de Noyon, et de la femme épouse, s'ils valent de rendre vers Noyon et son épouse; Chacun desdits époux séparément et affirmativement, nous déclarons au nom de la loi, que Le Sieur Yapaille François Dorothéumy, et la Demoiselle Dorothéumy Marie Française, sont unis par le mariage.

Et qui nous l'acte en présence des Sieurs Yapaille François Dorothéumy, âgé de quarante huit ans, Noyon demeurant à L'Espérance, oncle

paternel et patrilin, dudit époux; De Navaillé
Louis Adolphe, âgé de vingt huit ans, Mariageur
demeurant de Crests Canton de dix huit ans;
De Manica Louis Ferdinand, âgé de vingt sept ans,
Cultivateur ami de Lépouse; De Bivernal Victor,
âgé de cinquante six ans, Mariageur avec maternal
de Lépouse, tous deux demeurant à Veillardon;
Et tous quatre témoins majeurs; Lesquels après
qu'il leur a été fait lecture du présent acte, l'ont signé
avec nous, excepté les parties contractantes, Le père
de Lépouse, les deux premiers témoins ecclés et frère de Lépouse,
et le dernier témoin ecclés de Lépouse, qui nous ont déclaré
ne savoir écrire ni signer, De ce interpellé suivait
la loi.

Il a été à l'instant reconnu et attesté par toutes
les parties, que c'est pour erreur que sur l'acte de Dieu
de la mère de Lépouse il lui a été supprimé le Prénom
de Adelaïde, et qu'elle devrait être inscrit sous les
Prénoms de Alexadrine Adelaïde qui sont les vrais
Prénoms.

L. F. Maurice

(noté de suppression)

N^o 25

Acte de
Dieu
de

Banhoume
Jean Pierre

Mairie de la Ville de Meaux.

Département de Seine & Marne.
Cet acte est enregistré des Actes
de la Mairie.

Déclaration fait à l'Hôtel de Ville de
Meaux, Département de Seine & Marne,
par devant l'officier de l'Etat civil à trois
heures du jour, de Cuy Adol mil huit
cent quarante huit, ve veuve de Jean
Pierre Banhoume, âgé de soixant quatre ans

né à Veillardon, Profession Charrier,
Domicile Veillardon, mort le même jour
à deux heures du jour; Epoux de Agévine
Kimble Duvet. Declarants, Jean
Moussier, âgé de trente neuf ans, maréchal,
Et l'Etienne Nicolas Nicolas Camille, âgé de
quarante deux ans, Guillaume Thibault, demeurant
tous deux à Meaux; Lesquels après lecture
ont signé avec l'officier Public de l'Etat civil.
L'officier Moussier, Camille et Thibault adjoint.
Pour extrait délivré sur papier libre, pour le main
de Veillardon.

Meaux le 13 Octobre 1848.

L'adjoint

M. le Procureur
de Meaux le 18 Octobre 1848

L. J. Siffert

Albert Osmont

Pour Copie Conforme
La Maire de Veillardon.

(noté de suppression)

N^o 26.

Acte de
Dieu
de

Auguste
Fouquet
Bouquet.

P. Au mil huit cent quarante huit, Le seize
Décembre, neuf heures du matin, devant nous Maire
de la Commune de Veillardon, officier public de
l'Etat civil; sont comparus les sieurs Bouquet
Michel Léonard, âgé de cinquante ans, Cultivateur,
et Couvret Jean Etienne, âgé de trente cinq ans
Mariageur, tous deux témoins majeurs demeurant à
Veillardon; Le premier grand père, et le second
cousin maternal de l'Etat civil ci après nommé; Lesquels
nous ont déclaré qu'il s'agit de l'acte de l'Auguste
Fouquet, âgé de vingt trois ans, sans Profession,
né à Veillardon le dix sept Mai, mil huit cent

quarante huit, y demourant chez des père & mère;
fils de Benoist Auguste Simons, âgé de
vingt trois ans, Mameville, Jean de Florentine
Néville Bagnin, âgé de dix huit ans, demourant
ensemble auin Caribaron; est décédé auin Caribaron,
au domicile de ses père et mère, hier à cinq heures
du soir; et après nous être transporté auprès du
Corps de défunt, et nous être assezi de son décès,
nous avons dressé le présent acte que les Dilectables
ont signez avec nous, après lecture faite. f.
de père de défunt a aussi signez avec nous
le présent acte.

J. Gaudet

Et Benoist & Benoist

J. Desjardins

N. 2.

Acte de

Décès

de

Julie

Provine

Mathieu

Pan mil huit cent quarante huit, Le
dix sept Décembre dix heures du soir, devant
nous Maire de la Commune de Caribaron,
officier public de l'Etat civil; sont comparés
des deux Jacques Etienne Spring, âgé
de soixante deux ans, Comptable, et
Jacques Hancors Rivest, âgé de trente cinq
ans et demi, Containier sur le Canal de
L'oucq, tous deux témoins majeurs demourant
à Caribaron, et proches voisins de la défunte
et après nommés; desquels nous ont déclaré
que la nommée Julie Provine Mathieu,
âgée de sept ans, née à Gressy, Canton de
Clay, sans Profession, le premier Novembre
mil huit cent quarante six, sans Profession,
demeurant à Caribaron avec sa mère, fille
d'un père Mécum, et de Julie Provine
Mathieu, âgée de vingt huit ans, domestique,
demeurant auin Caribaron, est décédée au

même lieu, au domicile de sa mère;
aupres d'elle à cinq heures de Nosty;
et après nous être transporté auprès du Corps
de la défunte, et nous être assezi de son
décès, nous avons dressé le présent acte que
les Dilectables ont signez avec nous après lecture faite. f.
Approuvé deux mots signez avec nous le présent acte. f.

P. Rivest
J. Gaudet

N. 2.
Acte de
Décès
de
Julie Spring
Estelle
Duprez.

Pan mil huit cent quarante huit, Le dix
sept Décembre dix heures du soir, devant nous
Maire de la Commune de Caribaron, officier public
de l'Etat civil; sont comparés des deux
Vernille Jean Pierre, âgé de trente huit ans,
Barbier, et Benoist Michel Bernard, âgé de
Cinquante ans, Cultivateur, tous deux témoins majeurs
demeurant à Caribaron, le premier oucin, et le
second grand oucin, martrials de la Défunte et après
nommés; desquels nous ont déclaré que la nommée
Julie Spring Estelle Duprez, âgée de deux
ans deux mois trois cinq jours, sans Profession,
née à Caribaron, le vingt trois Octobre, mil
huit cent quarante six, et y demourant chez son père
et mère; fille de Duprez Germaine Monias, âgée de
trente ans, Charbon, et de Julie Spring Vernille,
âgée de vingt huit ans, demourant ensemble auin
Caribaron, est décédée au même lieu hier
à minuit, au domicile de ses père & mère, et
après nous être transporté auprès du Corps
de la défunte, et nous être assezi de
son décès, nous avons dressé le présent
acte

acte que les déclarants ont signé avec nous après
lecture faite. f.

Bournefont

Vermeille

M. Dedynius

Ces Actes ont été déposés au greffe de la Mairie
pour être inscrits dans le registre
de l'Etat Civil, le 12 Janvier
prochain suivant, à l'heure de
quatre heures.

M. Dedynius

Cadre Alphabétique

Des Actes Contenus au Présent Registre

Naissances.

N ^o 2002	N ^o 7 ^o Noy.	Noms et Prénoms	Date des Actes.
1	14	Bournefont Auguste Julien	17 Mai
2	21	Bournefont Marie Louise +	20 Août
3	23	Buisson Laure +	12 7 ^o
4	4	Chou Alexandre Léon +	8 février
5	11	Cochet Isabelle Armande +	24 Mars
6	2	Dalloux Rose Julie	30 Janvier
7	7	Dubois Arthur	2 Mars
8	12	Dubois Victor +	27 Avril
9	19	Gauthier Juliette Amélie	7 Août
10	20	Lilly Marie Virginie +	12 Août.
11	16	Martin feni Marianne Albin +	3 Juin
12	22	Sanckolle Renaux Marguerite Anna Marie +	11 7 ^o
13	5	Chérier Jules Denis Auguste +	12 février.

Mariages.

N ^o 2624	N ^o de l'acte	Noms et Prénoms	Date des Actes
1	18	Bailloul Christian Paul Louis, et Buzier Marie Genevieve	19 Juin
2	19	Soger Louis Joseph, et Bouchet Anniane Augustine	23 mai
3	3	Vallet Pierre Louis, et Maurice Louis Adèle	7 février
4	21	Kapelle François Barthélemy, et Dorofere Naine française	11 Octobre

Décès.

N ^o 1700	N ^o de l'acte	Noms et Prénoms	Date des Actes
1	26	Brenchaut Auguste Julien	16 3 ^h
2	27	Boukourme Jean Pierre	1 Août
3	8	Breton Jules Hippolyte	2 Mars
4	10	Chaufourier Marie Genevieve	11 Mars
5	28	Degues Julie Eugénie Estelle	15 3 ^h
6	9	Bouchut Marie Catherine	10 Mars
7	6	Boudant Germond Nicolas	27 février
8	13	Malingue Désiré Noime	10 mai
9	1	Matiniste Charles finin	1 ^{er} Janvier
10	27	Mattison Julie Prossime	27 3 ^h
11	17	Wolfe Jean Baptiste	11 Juin

Récapitulation

Naissances 13.
Mariages 4.
Décès 11.

Total 28 Actes

Certifié